

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2017

(Annexe au Registre des Délibérations)

Election du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de Mme Stéphanie SURENDIRAN, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 28		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 12 décembre 2016**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 28		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Installation de M. Pierre-André THEVENOT en qualité de 45^{ème} conseiller municipal.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation de M. Pierre-André THEVENOT en qualité de 45^{ème} Conseiller Municipal,

PREND ACTE du nouveau tableau du Conseil Municipal.

Remplacement de M. James JULIE au sein de diverses instances et commissions municipales.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la levée du vote à bulletin secret pour le remplacement de M. James JULIE au sein de diverses instances et commissions municipales, conformément au règlement intérieur.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Remplacement de M. James JULIE au sein de la commission Développement économique – Emploi – Insertion professionnelle.

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de la commission Développement économique – Emploi – Insertion professionnelle, au scrutin à mains levées, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 30

Blancs et nuls : /

Exprimés : 30

Nombre de siège à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidate présentée par la Majorité Municipale : 30 voix.
Madame Rahnia HAMA, Adjointe au Maire

PROCLAME élue pour siéger au sein de la commission Développement économique – Emploi – Insertion professionnelle :

- Madame Rahnia HAMA, Adjointe au Maire
-

Remplacement de M. James JULIE au sein du Conseil de l'école maternelle Jacques Decour.

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de l'école maternelle Jacques Decour, au scrutin à mains levées, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 30

Blancs et nuls : /

Exprimés : 30

Nombre de siège à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 30 voix.
M. Gabriel GALIOTTO, Adjoint au Maire

PROCLAME élu pour siéger au sein du Conseil de l'école maternelle Jacques Decour :

- M. Gabriel GALIOTTO, Adjoint au Maire
-

Remplacement de M. James JULIE au sein du Conseil de l'école élémentaire Jacques Decour

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de l'école élémentaire Jacques Decour, au scrutin à mains levées, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 30

Blancs et nuls : /

Exprimés : 30

Nombre de siège à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 30 voix.
M. Gabriel GALIOTTO, Adjoint au Maire

PROCLAME élu pour siéger au sein du Conseil de l'école élémentaire Jacques Decour :

- M. Gabriel GALIOTTO, Adjoint au Maire
-

Remplacement de M. James JULIE au sein du Conseil du collège Marcel Cachin

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil du collège Marcel Cachin, au scrutin à mains levées, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 30

Blancs et nuls : /

Exprimés : 30

Nombre de siège à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 30 voix.
M. Gabriel GALIOTTO, Adjoint au Maire

PROCLAME élu pour siéger au sein du Conseil du collège Marcel Cachin :

- M. Gabriel GALIOTTO, Adjoint au Maire
-

Remplacement de M. James JULIE au sein du Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (S.E.A.P.F.A.).

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein du Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (S.E.A.P.F.A.), au scrutin à mains levées, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 30

Blancs et nuls : /

Exprimés : 30

Nombre de siège à pourvoir : 1 suppléant

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 30 voix.
Suppléant : M. Micaël VAZ, Conseiller Municipal délégué

PROCLAME élu pour siéger au sein du Syndicat d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (S.E.A.P.F.A.) :

Suppléant : M. Micaël VAZ, Conseiller Municipal délégué

Remplacement de M. James JULIE au sein de l'association Régie de quartier.

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'association Régie de quartier, au scrutin à mains levées, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 30

Blancs et nuls : :

Exprimés : 30

Nombre de siège à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidate présentée par la Majorité Municipale : 30 voix.
Madame Christine COMAYRAS, Adjointe au Maire

PROCLAME élue pour siéger au sein de l'association Régie de quartier :

- Madame Christine COMAYRAS, Adjointe au Maire
-

Remplacement de M. James JULIE au sein de l'association Blanc-Mesnil Développement.

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'association Blanc-Mesnil Développement, au scrutin à mains levées, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 30

Blancs et nuls : /

Exprimés : 30

Nombre de siège à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 30 voix.
M. Antonio DI CIACCO, Conseiller Municipal délégué

PROCLAME élu pour siéger au sein de l'association Blanc-Mesnil Développement :

- M. Antonio DI CIACCO, Conseiller Municipal délégué
-

Remplacement de M. James JULIE au sein de l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil Réunies pour l'emploi (M.I.R.E).

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil Réunies pour l'emploi (M.I.R.E), au scrutin à mains levées, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 30

Blancs et nuls : /

Exprimés : 30

Nombre de siège à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidate présentée par la Majorité Municipale : 30 voix.
Mme Patricia BOUR, Conseillère Municipale déléguée

PROCLAME élue pour siéger au sein de l'association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy – Le Blanc-Mesnil Réunies pour l'emploi (M.I.R.E) :

- Mme Patricia BOUR, Conseillère Municipale déléguée
-

Remplacement de M. James JULIE au sein de l'association Alliance Ville Emploi.

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au sein de l'association Alliance Ville Emploi, au scrutin à mains levées, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 30

Blancs et nuls : /

Exprimés : 30

Nombre de siège à pourvoir : 1

A obtenu :

- candidate présentée par la Majorité Municipale : 30 voix.
Madame Rahnia HAMA, Adjointe au Maire

PROCLAME élue pour siéger au sein de l'association Alliance Ville Emploi :

- Madame Rahnia HAMA, Adjointe au Maire
-

Débat d'orientation budgétaire 2017.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE au vote du débat d'orientation budgétaire 2017.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32		

Les groupes « Blanc-Mesnil au Cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Ouverture de crédits par anticipation budgétaire –
Subvention d'équilibre 2017 du budget du
C.C.A.S.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avance complémentaire de subvention d'équilibre à hauteur de 130 000 euros pour
couvrir le premier trimestre 2017.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget principal de la Ville – Adhésion à l'agence France locale – société territoriale.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adhésion de la Ville du Blanc-Mesnil à l'Agence France Locale (A.F.L.) – Société Territoriale ;

APPROUVE la souscription d'une participation de la Ville du Blanc-Mesnil au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 597 300 euros (l'A.C.I.), établi sur la base des Comptes de l'exercice 2016 de la Ville du Blanc-Mesnil :

- en excluant les budgets annexes suivants : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et Caisse des Ecoles (CDE)
- en incluant les budgets annexes suivants : aucun
- Encours Dette Année 2016 : **74 657 596,54 euros**

AUTORISE l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'A.C.I. au chapitre 26 [section Investissement] du budget de la Ville du Blanc-Mesnil ;

AUTORISE monsieur le Maire du Blanc-Mesnil à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : versement en trois fois comme suit :

Année 2017	:	199 100 euros
Année 2018	:	199 100 euros
Année 2019	:	199 100 euros

AUTORISE monsieur le Maire du Blanc-Mesnil à signer le contrat de séquestre ;

Budget principal de la Ville – Adhésion à l'agence France locale – société territoriale (suite)

AUTORISE monsieur le Maire du Blanc-Mesnil à signer l'acte d'adhésion au Pacte ;

AUTORISE monsieur le Maire du Blanc-Mesnil à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la Ville du Blanc-Mesnil à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

PROCEDE à la désignation de monsieur le Maire du Blanc-Mesnil et Monsieur Jean-Philippe RANQUET, Premier Adjoint au Maire, en tant que représentants de la Ville du Blanc-Mesnil à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

AUTORISE monsieur le Maire du Blanc-Mesnil ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

AUTORISE monsieur le Maire du Blanc-Mesnil à octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la Ville du Blanc-Mesnil dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2017 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville du Blanc-Mesnil est autorisée à souscrire pendant l'année 2017.
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Ville du Blanc-Mesnil pendant l'année 2017 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.

Budget principal de la Ville – Adhésion à l'agence France locale – société territoriale (suite)

- la Garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, la Ville du Blanc-Mesnil s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par monsieur le Maire du Blanc-Mesnil au titre de l'année 2017 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget 2017 et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans le ou les actes d'engagement.

AUTORISE monsieur le Maire du Blanc-Mesnil, pendant l'année 2017 à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville du Blanc-Mesnil dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

AUTORISE monsieur le Maire du Blanc-Mesnil à :

- prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la Ville du Blanc-Mesnil à certains créanciers de l'Agence France Locale ;
- engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;

D'AUTORISE monsieur le Maire du Blanc-Mesnil à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget principal de la Ville – Adhésion à l'agence France locale – société territoriale (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Réintégration de la résidence Valtat dans le patrimoine de la Ville du Blanc-Mesnil.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la réintégration de la Résidence Valtat dans le patrimoine de la Ville du Blanc-Mesnil ;

ACCEPTE que la valeur vénale de la Résidence Valtat soit reprise dans l'état de l'actif des comptes du budget principal de la Ville pour un montant de 3 870 000 euros.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Cœur de Ville : approbation d'acquisition à l'euro symbolique d'un ensemble de parcelles représentant 3 211 m² de terrains non bâtis et aménagés en espaces publics, destinés à être intégrés au domaine public – approbation d'acquisition à l'euro symbolique du volume à construire n° 3 de l'immeuble dit République

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition, à l'euro symbolique, des voiries et aménagements publics réalisés et détenus par la S.A.E.S. et de les incorporer au domaine public,

APPROUVE l'acquisition, à l'euro symbolique, du volume n°3 de l'immeuble dit République.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Cœur de Ville : projet de dissolution et liquidation amiable de la société d'aménagement économique et social (S.A.E.S.) : délibération relative à la fin de l'activité de la S.A.E.S.

Le Conseil Municipal,

DONNE un avis favorable au projet de dissolution amiable de la S.A.E.S. en vue de sa liquidation,

AUTORISE madame Patricia BOUR en tant que représentante de la commune à l'assemblée générale de la S.A.E.S., à voter en faveur de toute résolution conduisant à la dissolution amiable de la S.A.E.S. en vue de sa liquidation et la nomination d'un liquidateur à cet effet.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Projet urbain en centre ville : instauration, à titre gratuit, d'une servitude de passage souterrain sur le fonds servant constitué du volume n°6 à usage de « cinéma et de parking » de l'ensemble immobilier édifié sur les parcelles cadastrées section AW n°1328, 1329, 1330, 1332, 1333, 1336, 1338, 1345, 1349, 1352 au profit du fonds dominant constitué de la parcelle AW 1388.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'instauration, à titre gratuit, d'une servitude de passage souterrain sur le fonds servant constitué du volume n° 6 à usage de « cinéma et de parking » de l'ensemble immobilier édifié sur les parcelles cadastrées section AW n°1328, 1329, 1330, 1332, 1333, 1336, 1338, 1345, 1349, 1352, au profit du fonds dominant constitué de la parcelle AW 1388.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8

Projet urbain en centre ville : annulation des délibérations n° 2016-369, n° 2016-370 et n° 2016-371.

Le Conseil Municipal,

ABROGE les délibérations suivantes :

- la délibération n°2016-369 du 24 novembre 2016 portant désaffectation de la parcelle AW 827 ;
- la délibération n°2016-370 du 24 novembre 2016 portant déclassement de la parcelle AW 827 ;
- la délibération n°2016-371 du 24 novembre 2016 approuvant la cession de la parcelle AW 827.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8

Projet urbain en centre ville : désaffectation d'une emprise de terrain d'une superficie de 818 m² issue de la parcelle cadastrée AW 827 sise rue Claude Terrasse.

Le Conseil Municipal,

CONSTATE la désaffectation d'une emprise de terrain d'une superficie de 818 m² issue de la parcelle AW 827 sise rue Claude Terrasse, suite au constat, établi par Maître Eric LAURIOL, huissier de justice, en date du 1^{er} février 2017, que l'emprise dudit terrain, objet de la cession, est clos et inaccessible.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8

Projet urbain en centre ville : déclassement d'une emprise de terrain d'une superficie de 818 m² issue de la parcelle cadastrée AW 827 sise rue Claude Terrasse.

Le Conseil Municipal,

PRONONCE le déclassement d'une partie de la parcelle AW 827 sise rue Claude Terrasse pour une superficie de 818 m² ;

DIT que les 119 m², reliquat de la parcelle AW 827 et correspondant à de l'espace public, seront incorporés au domaine public de la Ville.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8

Projet urbain en centre ville : cession d'une emprise de terrain d'une superficie de 818 m² issue de la parcelle AW 827, pour un montant de 992 000 €H.T. au profit de la société dénommée Maîtrise et Développement de l'Habitat, ayant pour nom commercial MDH PROMOTION

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession d'une emprise de terrain d'une superficie de 818 m² issue de la parcelle AW 827, pour un montant de 992 000 €H.T. au profit de la société dénommée MAITRISE ET DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT, ayant pour nom commercial MDH PROMOTION.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8

Centre Technique Municipal : acquisition de la parcelle cadastrée section BK n° 19 sise 2-4, avenue Albert Einstein.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition du bâtiment d'activité édifié sur la parcelle cadastrée section BK n°19 sise 2-4, rue Albert Einstein à LE BLANC-MESNIL auprès de la société LULLI, société à responsabilité limitée au capital variable, au capital minimum de 7 625 euros, dont le siège est à Paris (75008), 39 avenue George V, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 952 096, pour un montant de 6 700 000 euros H.T augmenté des frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur ;

APPROUVE la reprise du bail 3, 6, 9 du locataire actuel Point P dans les conditions telles qu'établies avec la société LULLI ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Vente de véhicules.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession des véhicules municipaux hors d'usage ou vétustes à la société Phoebus sise 111, rue de Chambly à Champagne sur Oise (95560) ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes de cession et tout autre document nécessaire à leur vente ;

APPROUVE la sortie des véhicules du patrimoine communal ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention avec le C.C.A.S. pour la mise à disposition d'un véhicule.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec le C.C.A.S. ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Demande d'autorisation de dépôt de permis de construire pour le Dojo provisoire.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la réalisation du dojo provisoire ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Demande d'autorisation de dépôt de permis de construire pour des chalets situés sur le mail Jacques Decour.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la réalisation des 4 chalets sur le mail Jacques Decour ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Avenant aux polices d'abonnement pour la fourniture de chaleur aux groupes scolaires Macé, Wallon, à la Maison des Tilleuls et au gymnase Macé.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à signer le nouveau règlement de service entre le délégataire et l'abonné ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer le protocole d'accord pour l'abonnement du gymnase Macé relatif aux changements d'indice servant au calcul du prix de l'énergie liées à la régulation des tarifs gaz ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les avenants à la police d'abonnement au service de production et de distribution publique d'énergie calorifique du réseau de chaleur de Blanc-Mesnil pour les groupes scolaires Macé, Wallon, le gymnase Macé et la Maison des Tilleuls.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Modification
du tableau
des effectifs.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière culturelle				
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 5.50/20ème	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 4/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 11/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 16/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 3.50/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 10/20ème	2	-1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 15.50/20ème	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 04/20ème	2	-1	1

Modification du tableau des effectifs (suite)

Filière technique				
Adjoints techniques	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	308	-6	302
Adjoints techniques	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	34	+3	37
Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	50	+3	53
Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	45	+2	47
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	40	-1	39
Filière administrative				
Adjoints administratifs	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	86	-3	83
Adjoints administratifs	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	49	-1	48
Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	18	+4	22
Rédacteurs	Rédacteur	21	-1	20
Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	9	+1	10

Modification du tableau des effectifs (suite)

Filière animation				
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	63	-3	60
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	8	+3	11
Animateurs	Animateur	26	-3	23
Animateurs	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	6	+3	9
Filière police municipale				
Agents de police municipale	Gardien	13	-1	12
Agents de police municipale	Brigadier	8	+1	9
Filière médico-sociale				
ATSEM	ATSEM de 1 ^{ère} classe	33	-13	20
ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	18	+13	31
Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	27	-4	23
Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	7	+3	10
Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	7	+1	8

Modification du tableau des effectifs (suite)

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Recours aux personnels extérieurs et fixation des taux de rémunération.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le recours aux personnels extérieurs ;

FIXE les taux de rémunération des personnels extérieurs comme suit :

	Unité de la vacat ion	Montant en €
Intervenant pause méridienne (surveillance cantine)		
Enseignant	1	11.66
Animateur	1	10.15
Assistant vie scolaire (Education Nationale)	1	10.15
Responsable pause méridienne		
Enseignant	1	24.28
Surveillance de Cours		
Enseignant	1	11.66
Animateur	1	10.15
Assistant vie scolaire (Education Nationale)	1	10.15

Recours aux personnels extérieurs et fixation des
taux de rémunération (suite)

Ateliers		
Animateur	1	10.15
Intervenant études surveillées (aides aux leçons)		
Enseignant	1	24.28
Animateur	1	14.94
Assistant vie scolaire (Education Nationale)	1	14.94
Responsable études surveillées (aides aux leçons)		
Enseignant	1	24.28
Intervenant Cours de langue étrangère		
Intervenant	1	20.96
Intervenant Cours de danse		
Intervenant	1	36.75
Intervenant jury d'examen (Conservatoire)		
Enseignant artistique	1	28.89

Recours aux personnels extérieurs et fixation des
taux de rémunération (suite)

Intervenant professeur remplaçant (Conservatoire)		
Enseignant artistique	1	25.66
Intervenant Projet de Réussite Educative (PRE)		
Intervenant	1	19
Intervenant Cinéma		
Projectionniste	1	12.72
Autres intervenants (accueil, billetterie, contrôle et cafeteria)	1	10.15
Intervenant Théâtre		
Intervenants (accueil, billetterie, contrôle et cafeteria)	1	10.15
Intervenant 2 Pièces Cuisine		
Régisseur	1	10.15
Intervenants (accueil, billetterie, contrôle et cafeteria)	1	10.15

Recours aux personnels extérieurs et fixation des
taux de rémunération (suite)

Intervenant Jeunesse		
Animateur	1	10.68
Intervenant photographe reporter		
Photographe reporter	1 journée de reportage	342
Photographe reporter	1/2 journée de reportage	171
Photographe reporter/ iconographe remplaçant	1 journée	231
Intervenant Journaliste pigiste		
Journaliste (articles d'actualité ou brèves de calibrage réduit)	1 fe	76
Journaliste (articles thématiques, mini dossiers)	1 fe	90
Journaliste (articles sur des sujets stratégiques, dossiers)	1 fe	150

Recours aux personnels extérieurs et fixation des taux de rémunération (suite)	Intervenant maquettiste		
	Maquettiste	1 journée de conception ou	231
	Maquettiste	1/2 journée de conception	116
	Secrétaire de rédaction		
	Secrétaire de rédaction pour le journal	1 feuillet de 1500 signes	76
	Intervenant école des sports		
	Moniteur (diplômé d'EPS)	1	13.84
	Moniteur		11.63
	Intervenant psychologue		
	Psychologue	1	19.30
	Médecin remplaçant (remplacement ou accroissement temporaire d'activité)		
	Médecin généraliste	1	38.81
	Médecin spécialiste	1	40
	Chirurgien-dentiste	1	38.81

Recours aux personnels extérieurs et fixation des
taux de rémunération (suite)

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Le contrat de réussite.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le dispositif du contrat de réussite ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les contrats annuels avec chaque étudiant ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales au titre de la subvention « Publics et territoires – soutien aux projets portés par les adolescents ».

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes à ce projet ;

APPROUVE la convention à intervenir entre la ville et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis au titre de la subvention « Publics et territoires – soutien aux projets portés par les adolescents » ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Aide financière exceptionnelle dans le cadre du gel du développement des accueils périscolaires dans le contrat enfance et jeunesse.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relative à une aide financière exceptionnelle dans le cadre du gel du développement des accueils périscolaires dans le contrat Enfance et Jeunesse ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Tarification pour la location des centres de vacances de la Ville du Blanc-Mesnil.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les tarifs de location des trois centres de vacances de la ville, à appliquer à compter du 1er janvier 2017 comme suit :

CENTRES DE VACANCES			
	NANTEUIL LE HAUDOIN	LA BARRE DE MONTS	LA CONDAMINE CHATELARD
PRESTATION	TARIFS en € pers /jour	TARIFS en € pers /jour	TARIFS en € pers /jour
Pension complète	33 €	33 €	40 €
1/2 pension petit dej+1 repas	26 €	26 € (sous réserve de présence d'un autre groupe)	37 €
Journée (sans repas)	6 €		
Les repas	Petit déjeuner : 5 €enf 6 €adulte Déjeuner ou dîner: 7€/enf 11€adulte	Petit déjeuner : 5 €enf 6 €adulte Déjeuner ou dîner: 7€/enf 11€adulte	Petit déjeuner : 6 €enf 7 €adulte Déjeuner ou dîner: 8 €enf 12€adulte
Animations	60 € /groupe de 12 max 2,5 €pers sup	En fonction de l'activité demandée	En fonction de l'activité demandée

Tarification pour la location des centres de vacances de la Ville du Blanc-Mesnil (suite)

CENTRES DE VACANCES			
	NANTEUIL LE HAUDOIN	LA BARRE DE MONTS	LA CONDAMINE CHATELARD
PRESTATION	TARIFS en € pers /jour	TARIFS en € pers /jour	TARIFS en € pers /jour
CAMPING Emplacement + bloc sanitaire et cuisine + point électrique	50 € l'emplacement/jour		
CAMPING avec pension complète Emplacement + bloc sanitaire et cuisine + point électrique + 3 repas	14 €pers/jour		
Mise à disposition des animateurs	83 €	83 €	83 €

Tarification pour la location des centres de vacances de la Ville du Blanc-Mesnil (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Participations familiales pour l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil de jeunes enfants : fixation de tarifs spécifiques.

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs suivants à compter du 6 mars 2017 :

- pour les accueils d'urgence à 1,16 € de l'heure et de préciser que ce tarif s'applique lorsqu'il n'est pas possible de calculer la participation familiale,
Conformément aux engagements de la Ville par convention de Prestation de Service Unique avec la C.A.F., ce même tarif s'applique aux enfants placés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- en cas de non production des justificatifs, à 4,07 € de l'heure.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Transfert des compétences optionnelles exercées par le Syndicat Mixte des Systèmes d'Informations (S.I.I.) à la Ville du Blanc-Mesnil.

Le Conseil Municipal,

VALIDE le transfert de l'ensemble des compétences optionnelles (bloc de compétences n°1 et bloc de compétences n°2) à la Ville du Blanc-Mesnil. Seules les compétences obligatoires seront donc en partenariat avec le S.I.I.

APPROUVE la rédaction conjointe entre la Ville du Blanc-Mesnil et le S.I.I. d'une convention de réversibilité comprenant notamment la restitution des données, les délais, les modalités de transferts des contrats et les coûts.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 32		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Convention avec l'association Orchestre à l'école.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention avec l'association Orchestre A l'Ecole ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;

APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle de 100 €;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Adhésion à la Fédération Française de l'Education Musicale (F.F.E.M.).

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adhésion de la Ville du Blanc-Mesnil à la Fédération Française de l'Education Musicale (F.F.E.M.) ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion ;

APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle de 400 €;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M.).

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M.) ;

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;

APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle de 1 376,89 €;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			